Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_039-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-039

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Adjointe au Maire

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – CONVENTION D'ADHÉSION À LA PLATEFORME "COOPÉRATION"

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a créé la plateforme numérique "Coopération" afin de faciliter, à l'échelon local, la gestion et la lisibilité de :

La Convention Territoriale Globale (CTG), convention cadre politique et stratégique établie entre la Caf 22 et les collectivités territoriales, pour élaborer et suivre un projet social de territoire : sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, la CTG s'appelle "Projet territorial 0-30 ans".

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), document de prospection qui évalue l'offre et les besoins d'un territoire en matière de services aux familles (Accueil du Jeune Enfant et Service de Soutien à fonction Parentale).

Afin de renforcer la coordination et la transversalité des actions en direction des familles sur chaque territoire, la mise en œuvre de ce nouveau service numérique est soumise à l'élaboration d'une convention entre la commune et la CAF.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_039-DE

Cette convention a donc pour objet de fixer les modalités

- ☐ d'adhésion de la collectivité à la plateforme "Coopération" via le site internet https://ctg.caf.fr et
- ☐ d'ouverture des accès à cette plateforme pour le personnel du partenaire, par les services de la CAF.

Les agents nommés pour l'ouverture des accès à cette plateforme sont les suivants :

Responsable des habilitations "Coopération" sur la commune adhérente : Tiphaine DORGE
Responsable sécurité (pour des risques informatiques majeurs) : Thomas TOUBOULIC

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse Familles Vie Scolaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE D'ADHÉRER à la plateforme numérique "Coopération" de la CAF,**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CAF des Côtes d'Armor,**
- **DÉSIGNE deux agents de la collectivité pour travailler sur la plateforme collaborative de la CAF dès lors qu'ils seront destinataires des droits d'accès à cet espace numérique.**

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,
M. NAVINER André

Le Maire,
Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine